Centre de services scolaire de la Capitale
Québec

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la troisième séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys, tenue le 1er février 2022, en visioconférence, de 18 h 30 à 21 h 30.

Sont présents :	**Est absent :**
M. Boris Perron, président, parent Mmes Cynthia Paquet, parent Émilie Rochette, parent Mme Delphine Lambeaux, parent Anne Lefebvre, représentante du personnel enseignant Julie Beaudoin, représentante du personnel enseignant Catherine Pothier, représentante du personnel professionnel Emmanuelle Bilodeau, représentante du personnel de soutien Catherine Émond, responsable du service de garde **Représentants de la communauté :** Jenny Beauchemin, Pignon Bleu Mme Julie Huot, membre de la communauté **Participe également :** Mme Mylène Desbiens, directrice de l'école	M. Jonathan Leclerc, parent

	2. Ouverture de la séance et vérification du quorum À 18 h 30, monsieur Boris Perron, vice-président, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et ouvre la séance.
CE # 22-02-01/633	**3. Adoption de l'ordre du jour** CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Rochette secondé par madame Anne Lefebvre, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 1er février 2022.
CE # 22-02-01/634	**4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2021** CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion, la directrice peut être dispensée d'en faire la lecture avant son adoption; Il est proposé par madame Anne Lefebvre, secondé par monsieur Boris Perron. QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 7 décembre 2021 soit adopté en y apportant la correction suivante : ● Au point 10: Supprimer la première phrase. ● Ajouter le point 12 "Cantine pour tous" et indiquer que rien n'avait été mentionné. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

	5. Suivi au procès-verbal de la séance du 7 décembre 2021 Au point 16.1 : La sécurité routière Monsieur Boris Perron mentionne que le conseiller municipal lui a assuré que toutes les écoles du CSS auront une pancarte “corridor scolaire” d’ici quelque temps. Au point 15.2: OPP. Madame Mylène Desbiens mentionne que Valérie Parent a fait un appel à tous pour L’OPP et que seulement un parent a répondu positivement.
	6. Période de questions réservée au public Il n’y a pas d’intervention du public à cette séance.
POINTS DE DÉCISIONS	
	7. Mesures dédiées et protégées – plan de déploiement 2021-2022 Madame Mylène Desbiens présente le document des mesures dédiées pour l’année 2021-2022, ainsi que les montants attribués à notre école. Elle confirme que les montants ont bel et bien été déposés dans nos comptes. **PRÉAMBULE** Conformément à l’article 473.1 de la Loi sur l’instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d’enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l’annexe 3 des Règles budgétaires amendées des commissions scolaires pour les années scolaires 2020-2021 à 2023-2024. L’Annexe 3 de ces Règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d’établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

CE # 22-02-01/635	**RÉSOLUTION** Le conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys confirme que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 67 295,00 $. Le conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeoys confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement. **IL EST PROPOSÉ** madame Cynthia Paquet, secondé par madame Émilie Rochette, l'adoption de l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements. **ADOPTÉ** À L'UNANIMITÉ
CE # 22-02-01/636	**8. Période d'anglais enrichis 2022-2023** Actuellement, les élèves de 5e et 6e année ont 5 périodes d'anglais au total, dont une qui est assumée par le budget de l'école. Pour l'année scolaire 2022-2023, le personnel de l'école propose le maintien de ces 5 périodes. **CONSIDÉRANT**, la proposition d'ajout de périodes d'anglais enrichi pour l'année scolaire 2022-2023; **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Catherine Émond, secondé par madame Emmanuelle Bilodeau, il est résolu; **D'APPROUVER À L'UNANIMITÉ**
	9. Grille-matières des périodes de spécialités 2022-2023 Madame Mylène Desbiens explique la répartition du temps d'enseignement prescrit par le régime pédagogique. Selon ce dernier, elle nous fait part de la proposition des enseignants de l'école, par cycle. Les 3 spécialités sont données par des enseignants spécialistes de leur discipline.

CE # 22-02-01/637	Madame Mylène Desbiens présente la proposition faite par les enseignants pour l'année scolaire 2022-2023. **CONSIDÉRANT**, la proposition de répartition du temps des spécialités pour 2022-2023; **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Catherine Pothier, secondé par madame Catherine Émond, il est résolu; **D'APPROUVER** À L'UNANIMITÉ
CE # 22-02-01/638	**10. Politique du service de garde 2022-2023** Catherine Émond présente et propose des modifications au document Guide de fonctionnement et guide de tarification au service de garde. CONSIDÉRANT les informations de madame Catherine Émond; EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Anne Lefebvre, secondé par madame Delphine Lambeaux, il est résolu; **D'APPROUVER** la proposition.
POINTS D'INFORMATION	
	11. Admission et inscription scolaire 2022-2023 Madame Mylène Desbiens nous informe que la période d'inscription se déroulera du 7 au 11 février 2022 pour tous les établissements du centre de services scolaire de la Capitale. Les inscriptions se feront en ligne, par l'application Mozaïk. L'inscription au service de garde se fait aussi sur Mozaïk. Les informations seront diffusées par courriel, sur la page Facebook de l'école et il y aura affichage dans les deux CPE du quartier et à la bibliothèque Saint-Sauveur. Nous offrirons du soutien téléphonique ou sur place (sur rendez-vous) aux parents qui auront besoin d'aide pour le portail Mozaïk.

	Pour le changement d'école de bassin vers Joseph-François-Perreault qui devait être effectif lors de l'inscription de 2022-2023, ce ne sera pas l'an prochain. L'agrandissement est retardé à la rentrée 2023-2024.
	12. Service de garde Le manque de personnel est criant au service de garde, au point où nous craignons un bris de service.
	13. Situation COVID Pour le moment, si on se compare aux écoles environnantes, nous sommes peu touchés. Toutefois, le personnel commence à s'absenter et il manque en moyenne 3 élèves par classe, chaque jour.
	14. Correspondance et informations **14.1 De la direction** La vaccination de la 2e dose pour les enfants de 5 à 11 ans a eu lieu le jeudi 27 janvier. Tout s'est bien déroulé, grâce à la collaboration de tous. Nous avons repris nos deux activités parascolaires: le band et le basketball. Madame Mylène Desbiens rappelle qu'une des responsabilités du conseil d'établissement est de consulter les élèves ou un groupe d'élèves, au moins une fois par année, sur des sujets en lien avec le fonctionnement de l'établissement. Il serait bien de mettre ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil d'établissement (Art. 89.2 et 110.4).

	15.2 Des membres du Conseil d'établissement M. Boris Perron demande si les membres ont reçu la lettre pour la recommandation de la direction. Émilie Rochette mentionne qu'elle va la regarder cette semaine et répondra à M.Perron cette semaine. Considérant que la date limite d'envoi de la lettre est le 18 mars, il est convenu qu'elle sera envoyée d'ici la fin février. **15.3 Membre de la communauté** Madame Julie Huot mentionne qu'elle contactera les enseignantes du préscolaire pour offrir un atelier de discussion aux parents concernant la transition scolaire. **15.4 Du comité de parents** M. Boris Perron mentionne qu'il ne reçoit pas les invitations du comité de parents. Mme Mylène Desbiens va s'informer.
	15. Autres sujets **Aucun autre sujet**
CE # 22-02-01/639	**21. Levée de la séance** Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Boris Perron, et résolu : QUE la séance ordinaire soit levée à 19 h 58. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Mylène Desbiens, Directrice

Boris Perron, président

Date